



Outils juridiques et financiers pour la préservation du bocage en Basse-Normandie

Les aides du fonds FEADER 2015-2020

Rencontres régionales pour la biodiversité
« *Quel bocage pour demain en Basse-Normandie?* »
21 septembre 2015

Olivier LEMAITRE, chef du service Environnement, Région Basse-Normandie



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL





Le bocage : un enjeu du nouveau fonds FEADER

- Une des **6 priorités fixées par l'Europe** : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie ;
- Un **plan de développement rural régional** adopté le 25 août 2015, qui comprend :
 - Diagnostic du territoire : une densité de bocage parmi les plus forte au niveau national
 - Identification des menaces : régression du bocage
 - Objectif stratégique : maintien d'un maillage bocager





Des mesures en faveur du bocage

4.4	Plantation de haies (agriculteurs) Démarche collective, à l'échelle d'un territoire local cohérent
7.6.2	Plantation de haies (collectivités, associations) Démarche collective, à l'échelle d'un territoire local cohérent
7.6.2	Restauration de mares (collectivités, associations) Démarche menée à l'échelle d'un territoire local cohérent ou dans le cadre du PRAM
10	Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (agriculteur) Enjeu : Préservation et maintien des ensembles paysagers bocager Mesures : « LINEA » (ex: entretien de haies ou de bosquets) + pour un autre des enjeux : Biodiversité, Eau ou Systèmes herbagers Mesures « COUVER » (ex : création d'un couvert herbacé pérenne) ou « HERBE » (ex : entretien de prairies remarquables)